

Renoncer à se soigner

Héléna Revil Laboratoire PACTE/CNRS - ODENORE

Université Grenoble-Alpes

Eléments de définition

- * Renoncement à des soins : Besoins de soins non satisfaits <u>déclarés</u> par les personnes (Odenore, 2014).
- Non-recours à des soins: Besoins de soins non satisfaits <u>avérés d'un</u> point de vue médical (Odenore, 2014).
- Une forte homologie entre renoncement et non-recours (Warin, 2014);
- Une distinction entre renoncement primaire et renoncement secondaire (Revil, 2017):
 - Des problématiques *d'accès* et de *maintien* dans les soins ;
 - Des ruptures dans les parcours de soins, des non-suivis de prescriptions, des abandons de traitements.



Un outil pour observer le renoncement

❖ Le Baromètre du renoncement aux soins (BRS) :

- Un outil coproduit par l'Odenore et l'Assurance Maladie, basé sur le repérage du renoncement par des professionnels du social et de la santé;
- Un repérage réalisé à partir d'un questionnaire commun, sur des périodes déterminées et sur le mode du recensement;
- Un outil déjà mobilisé à plusieurs reprises :
 - o En 2014, dans le Gard;
 - o En 2015, dans les autres départements du Languedoc-Roussillon ;
 - o En 2016, dans 18 territoires en France, notamment le Puy de Dôme;
- Un outil qui va être à nouveau mobilisé dans les mois/années à venir pour couvrir toute la France;



Les chiffres du dernier BRS

- Le diagnostic du renoncement aux soins conduit au printemps 2016 a concerné plus de 29 000 personnes ;
- Il a porté sur 18 territoires ;
- **❖** Le taux moyen de renoncement mesuré à cette occasion est de 26,5% (Puy de Dôme = 24,7%);
- Les taux varient d'un territoire à l'autre et se situent dans une fourchette allant de 19,7% pour le Hainaut à 33,8% pour la Drôme.



Qui sont les personnes qui renoncent à des soins ? (1)

- ❖ Des familles monoparentales (PDD = 17% des renonçants versus 12% des non-renonçants), des personnes qui vivent seul(e)s et des couples avec enfants ;
- ❖ Des personnes sans activité professionnelle (PDD = 41% des Re versus 36% des NRe) ou dans des formes d'emploi précaire ; des employés (PDD = 38% des Re versus 36% des NRe) et des retraités ;
- L'âge n'est pas, dans le BRS, une variable discriminante ; toutes les classes d'âge apparaissent exposées au renoncement.



Qui sont les personnes qui renoncent à des soins ? (2)

Des situations de vie précaires sur différents plans :

- En termes de ressources financières ;
- Par rapport à l'emploi ;
- Absence/perte de certaines protections ;
- Absence/perte/affaiblissement des réseau(x) (social et/ou familial);

Des situations de vie qui ont été fragilisées :

- Par un ou une succession d'événement(s) (maladie, accident, séparation, décès, licenciement...);
- Au moment de certaines « transitions » (vie active/retraite ; décohabitation ; vie étudiante/vie active) ;



Des « distances » plus ou moins fortes par rapport aux soins

- Pour la majorité des renonçants, la dernière consultation chez un médecin a eu lieu dans les 6 mois venant de s'écouler;
- Des personnes qui « hiérarchisent » leurs besoins de soins en fonction de différents paramètres ;
- Des personnes prises en charge « en ALD » pour lesquelles les soins « hors ALD » semblent inaccessibles ; une lassitude par rapport aux soins ;
- Une petite partie des personnes qui dit ne plus consulter du tout, depuis parfois plusieurs années.



Renoncement aux soins et complémentaire santé

- **❖** L'absence de complémentaire expose fortement au renoncement aux soins :
- Parmi toutes les personnes qui ont déclaré renoncer, 20,1% n'ont pas de complémentaire santé. La part de personnes sans complémentaire parmi celles qui ont dit ne pas renoncer est de 8,9%;
- PDD = 14,2% des Re versus 6,4% des Nre ;



Les soins les plus concernés par le renoncement

- Les soins dentaires prothétiques : 38,6% (PDD = 31,2%);
- Les soins dentaires conservateurs : 33,6% (PDD = 28,7%) ;
- ❖ Les consultations en ophtalmologie : 20,4% (PDD = 17%);
- ❖ Les achats de lunetterie/optique : 18,7% (PDD = 13,9%);
- Les consultations chez un spécialiste : 14,3% (PDD = 13,1%);
- Les consultations chez un généraliste : 13,3% (PDD = 10,6%) ;

Des spécificités en fonction des territoires (inversion soins dentaires conservateurs/prothétiques, des territoires plus concernés par le renoncement à des actes chirurgicaux, à des examens/analyses et/ou à des médicaments, ...).



Les causes du renoncement (1)

Les causes financières :

- 59% des renonçants disent que les restes à charge des soins sont la ou l'une des raisons de leur(s) renoncement(s) (PDD = 53,5%);
- o 32,7% parlent de l'avance de frais (PDD = 24%);
- 10,5% des renonçants expliquent que le fait de ne pas savoir combien ils vont devoir payer pour leur(s) soin(s) peut les amener à y renoncer (PDD = 8,5%).
- Les délais d'attente pour avoir rendez-vous avec des professionnels de la santé (cités par 12,2% des renonçants ; PDD = 15,9%) ;
- **❖** La disponibilité des personnes (11,2%; *PDD = 12,5%*);
- Les problématiques d'éloignement géographique par rapport à l'offre de soins et/ou de mobilité (9,7% ; PDD = 7,8%);



Les causes du renoncement (2)

Des causes « principales », mais :

- o qui ne doivent pas masquer les autres raisons du renoncement craintes de diverses natures, attitudes et comportements par rapport au risque maladie, aux soins, au fait de demander (lassitude → PDD = 9,5% des Re), découragement, négligence...), refus de soins ;
- qui trouvent des explications différentes en fonction des conditions de vie actuelles des personnes et de leur « trajectoires » de vie et de santé passées;

Une problématique transversale :

Les difficultés des personnes à « naviguer » dans le système de santé ->
Des besoins de guidance prégnants ;



En résumé...

- 6 grands types de raisons participent à expliquer le renoncement aux soins :
- Les problématiques d'accessibilité financière ;
- Les problématiques de guidance médico-administrative ;
- Les problématiques « temporelles » ;
- Les problématiques d'accessibilité géographique et de mobilité;
- Les craintes par rapport aux actes, soignants et/ou diagnostics;
- Les attitudes individuelles ;

Interaction entre demande et offre de soins.



Comprendre et agir sur le renoncement pour...

- « Sécuriser » les situations par rapport au risque maladie en travaillant notamment à l'effectivité des droits;
- Limiter l'aggravation des problèmes de santé, la dégradation de l'état sanitaire de la population ;



Atténuer/éviter les conséquences individuelles et collectives liées au renoncement/non-recours aux soins.



Les conséquences du renoncement

- Des conséquences sanitaires, mais aussi professionnelles, sociales, familiales ...
- Des conséquences perçues ou anticipées par de nombreux renonçants:
 - Les conséquences sur leur état de santé sont ressenties et/ou craintes par 73,1% des renonçants (PDD = 70,2%);
 - 20,9% parlent des conséquences sur leur vie professionnelle (PDD = 20,6%); 20,6% évoquent celles sur leur vie sociale (PDD = 21,7%) et 16,7% parlent des conséquences sur leur vie familiale (PDD = 18,9%).

Des conséquences individuelles, aux conséquences pour la collectivité (économiques, sociales, voire politiques).

